

# Programme



- Communications officielles
- Barrer, Toucher, Hypersensibilité & Thermographie
- Pause de midi – Buffet
- Règlements 2016
  - RG
  - RS
  - RSP
- Echange d'expériences – Vidéos

Pascal Burkhard

Stéphane Montavon

Pascal Burkhard

Pascal Burkhard

## Nouveaux officiels 2016



- Nouveaux juges
  - Brigitte Charbonnier, Mex
  - Morgane Odier-Gauthier, Chêne-Bourg
  - Valérie Overney, Cugy
  - Julie-Charlotte Parisod, Villeneuve
  - Mylène Stäheli, Bassecourt
- Nouvelle présidente de jury
  - Brigitte Bischof, Hombrechtikon
  - Maryline Lempen, Châtel-St-Denis

# Règlements 2016 – RG



## RG 1.1 Bases et champ d'application

[...]

– Pour toutes les épreuves de sports équestres qui sont affectées à la FSSE et qui contiennent des obstacles et/ou des sauts, un vétérinaire de concours selon le règlement vétérinaire a l'obligation d'être sur la place de concours.

# Règlements 2016 – RG



## RG 5.3 Services

<sup>1</sup>Le comité d'organisation a l'obligation conformément aux exigences du règlement technique et/ou des directives de mettre sur pied un service sanitaire d'urgence fonctionnel qui garantisse une prise en charge rapide des blessés, de même qu'un service vétérinaire fonctionnel ainsi que d'autres services éventuels.

~~<sup>2</sup>En plus du service sanitaire, le comité d'organisation doit organiser le service vétérinaire ainsi que d'éventuels autres services selon les indications des règlements techniques et/ou directives.~~

# Règlements 2016 – RG



## RG 6.2            Registre du sport

<sup>1</sup>Tous les chevaux qui participent à des manifestations régies par les règlements de la FSSE doivent être inscrits au registre du sport de la FSSE ~~au plus tard le jour de la clôture des engagements de la première manifestation à laquelle ils sont engagés.~~ Cela s'applique également au versement de la taxe de confirmation d'inscription pour l'année correspondante.

[...]

## Règlements 2016 – RS



### RS 3.5 Prix

[...]

Finance d'engagement sans le franc de l'organisateur et sans les taxes à la Fédération (actuellement dès les 1.1.2016 jusqu'à max CHF 10.-, respectivement CHF 5.— par inscription ~~par position~~; Total: max. CHF ~~1015.—~~)

[...]

# Règlements 2016 – RS



## RS 4.2 Engagements ultérieurs

[...]

~~<sup>5</sup>Pour tous changements ultérieurs faits au secrétariat, l'organisateur peut exiger des frais de dossier supplémentaires. L'organisateur décide de l'ordre de départ des paires engagées après le délai d'engagement.~~

## Règlements 2016 – RS



### RS 5.2 Comité d'organisation

[...]

<sup>2</sup> Le CO a l'obligation de désigner tant un médecin officiel, ~~ou~~ un service de secours ou une société de samaritain ainsi qu'un vétérinaire officiel. Ceux-ci ont en particulier pour tâche de prendre les dispositions nécessaires dans les cas d'urgence. De plus, Un médecin, un service de secours ou une société de samaritain ou secouriste ainsi qu'un vétérinaire doivent être présents sur la place de concours. Un médecin d'urgence (par ex : un service médical d'urgence régional) doit être disponible sur appel.

<sup>3</sup> La liste des numéros de téléphone du médecin d'urgence, du vétérinaire, du maréchal-ferrant, de l'hôpital et de la garde aérienne de sauvetage doit être disponible au secrétariat et auprès du jury. La communication doit être garantie pendant toute la durée de la manifestation.



# Règlements 2016 – RS



## RS 7.3 Qualification

[...]

<sup>4</sup>Les licenciés doivent au minimum courir en B/R90 ou R/N100 (Exceptions : les épreuves qui ne sont pas prévues dans ce règlement ; les épreuves par équipes ; les cavaliers avec des chevaux de 4/5 ans dans des épreuves selon le chiffre 11.~~28~~ 29 ; les épreuves mixtes selon le chiffre 11.~~29~~ 30, alinéa 3).

<sup>5</sup>Après avoir réussi l'examen de licence, il est possible, durant un an à compter de la date de la réussite de l'examen de licence, de concourir dans les épreuves dès le degré ~~100~~ B/R90 et plus haut, ceci indépendamment de la somme de points limitée vers le haut.). Ceci est valable uniquement pour la licence acquise. Le délai d'engagement est déterminant. Aucun départ dans une catégorie supérieure avec un autre cavalier le même jour pour les chevaux et les poneys pour lesquels cette dispense de restriction doit être utilisée.

# Règlements 2016 – RS



## RS 7.5                    Changement de cavalier

[...]

<sup>3</sup>Les changements doivent être signalés à temps avant le début de l'épreuve ~~au moyen de cartes de start (jeu complet)~~ avec les nouvelles données afin que les listes de départs puissent être établies à temps.

# Règlements 2016 – RS



## RS 7.6            **Ordre des départs**

L'ordre de départ dans le barrage doit être le même que dans le parcours initial. Dans les épreuves en deux manches, l'ordre de départ du barrage correspond à celui de la deuxième manche ou dans le sens inverse du classement provisoire. Si un cavalier a plusieurs chevaux qualifiés pour le barrage, le jury peut, après discussion avec le cavalier, avancer le départ d'un cheval.

# Règlements 2016 – RS



## RS 7.6            Ordre des départs

<sup>1</sup>La participation hors-concours doit être indiquée clairement ~~sur le formulaire~~ lors des engagements.

~~Dans les épreuves N140 à 150, le chef du directoire de la discipline ou le chef Elite peut autoriser la participation hors-concours de chevaux qu'il désire se faire présenter p. ex. en vue d'une compétition internationale, et ceci même après le délai des engagements. Cette autorisation doit être présentée au jury avant le départ.~~

# Règlements 2016 – RS



## RS 7.8 Tenue et salut

[...]

b) Dans toutes les catégories et pour tous les cavaliers, le port d'un casque d'équitation ou d'une bombe de chasse renforcée avec fixation à trois points fermée et ajustée est obligatoire, et ceci ~~également sur la place d'échauffement~~ aussitôt qu'on se retrouve assis sur le cheval. La perte de la coiffe entraîne l'élimination immédiate.

# Règlements 2016 – RS



## RS 7.9 Harnachement

[...]

<sup>3</sup>Les rênes allemandes sont interdites (épreuves, place d'échauffement et distribution des prix) dans toutes les épreuves et sur la place d'échauffement dès que l'on saute des obstacles.

<sup>4</sup>Guêtres : Dans les épreuves de catégorie B, les prescriptions conformément aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010. (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual), voir annexe VII chiffre 20 du règlement de saut de la FSSE entre en vigueur au 01.01.2016.

Le respect de la nouvelle réglementation sera contrôlé sur place par le jury.

# Règlements 2016 – RSP



## ~~RSP 1.10 – Classement Saut~~

~~S'il y a plus de neuf engagements, un classement distinct est établi pour chaque catégorie. S'il y a moins de dix engagements, deux ou plusieurs catégories doivent être réunies et classées en une épreuve.~~

## Règlements 2016 – RSP



### RSP 6.2 Degrés de difficultés, âge des poneys et somme de points

[...]

Chaque poney peut participer hors-concours dans la catégorie inférieure dans laquelle il devrait normalement concourir selon sa somme de point. Il ne peut participer à d'autres épreuves le même jour en concurrence. Les poneys avec une somme de points trop élevés peuvent participer hors-concours dans des épreuves de catégories inférieures à leur catégorie. Lors de la même manifestation, un tel poney ne peut participer que hors-concours.

[...]



# Règlements 2016 – RSP



## RSP 7.1.1 Restrictions de participation

[...]

~~<sup>4</sup>Les cavaliers de plus de 16 ans ne peuvent pas prendre le départ « Hors concours » dans les épreuves poneys.~~

## Règlements 2016 – RSP



### RSP 7.5 Tenue

[...]

<sup>2</sup>Saut : Éperons jusqu'à P105 max. 1,5 cm en métal à tiges émoussées. Dès P110 selon le règlement FEI pour cavaliers poney.

[...]

<sup>4</sup>Saut : les guêtres dans les épreuves poney sont réglementées dès le 01.01.2016 conformément aux réglementations de la FEI pour les épreuves internationales Youngster, en vigueur dès le 01.01.2010. (FEI Jumping Rules Art. 257 und FEI Jumping Stewards Manual), voir annexe VII chiffre 20 du règlement de saut de la FSSE.

Le respect de la nouvelle réglementation sera contrôlé sur place par le jury.

## Echange d'expériences – Vidéos



# Thème n°1

# Sécurité



## Thème n°3

### Juger...

# Les bonnes et les moins bonnes décisions

## Echange d'expériences – Vidéos



# Thème n°3

## Aide extérieure